

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE VERNOUX

Séance du 3 juin 2025

La séance est ouverte à 19H00 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

PRESENTS : Christian ALIBERT – Jacqueline BITH - Quentin CADET - Arnaud DE CAMBIAIRE - Edith LAINE - Ginette MACHISSOT -

Absents : Mickaël ARNAUD, Emanuel ARNAUD, Brigitte MALOSSE, Magali COPIE

Secrétaire de séance : Jacqueline BITH

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une délibération demandée par Mme DEWEVRE concernant des régularisations comptables. Accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Désignation d'un secrétaire de séance
- ⇒ Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 27 mars 2025
- ⇒ Frais de fonctionnement des écoles
- ⇒ Subventions associations 2025
- ⇒ Tarif électricité location salle
- ⇒ Décision modificative
- ⇒ Admission en non-valeur
- ⇒ Régularisations comptables
- ⇒ Plan Communal de Sauvegarde
- ⇒ Location bureau maison des artisans
- ⇒ Demande de barnum au profit des associations auprès de la Région
- ⇒ Fonds de concours 2025
- ⇒ Motion AMR07 non aux violences faites aux élus
- ⇒ Organisation repas du village
- ⇒ Informations diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Madame Jacqueline BITH.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vernoux en Vivarais

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il est voté les montants de la participation de la commune aux de frais de fonctionnement des écoles publiques de Vernoux-en-Vivarais.

Les frais correspondent aux dépenses de fonctionnement des écoles du temps scolaire ainsi que le coût d'entretien.

Il est précisé que les enfants habitants la commune de Châteauneuf de Vernoux et scolarisés dans les écoles publiques de Vernoux sont au nombre de 9 pour l'école élémentaire et de 5 pour l'école maternelle.

La Commune de Vernoux propose pour l'année scolaire 2024-2025 les montants suivants :

- Ecole maternelle : 2 370.20 € par enfant
- Ecole primaire : 601.84 € par enfant

Ce qui représente un coût total de 17 267.56 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vernoux pour l'année scolaire 2024-2025
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune Vernoux-en-Vivarais
- **DE REGLER** cette dépense à la nature 657341 du budget primitif 2025

Adopté à l'unanimité

Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Vernoux en Vivarais

Monsieur le Maire rappelle que chaque année il est voté les montants de la participation de la commune aux de frais de fonctionnement de l'école privée de Vernoux-en-Vivarais.

Les frais correspondent aux dépenses de fonctionnement des écoles du temps scolaire ainsi que le coût d'entretien.

Il est précisé que les enfants habitants la commune de Châteauneuf de Vernoux et scolarisés à l'école privée de Vernoux sont au nombre de 8 pour l'école élémentaire et de 2 pour l'école maternelle.

Le coût par enfant pour l'année scolaire 2024-2025 sera le même que pour les écoles publiques de Vernoux pour les montants suivants :

- Ecole maternelle : 2 370.20 € par enfant
- Ecole primaire : 601.84 € par enfant

Ce qui représente un coût total de 9 555.12 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de Vernoux pour l'année scolaire 2024-2025

- **DE REGLER** cette dépense à la nature 657364 du budget primitif 2025

Adopté à l'unanimité

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mai 2025 relative au vote du budget primitif 2025 ;

Qu'en vertu de l'article L2311-7 précité, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Il est proposé de verser les subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
CLASSE DE DECOUVERTE 2025-2026 ECOLE PRESENTATION DE MARIE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	176 €
COLLEGE PIERRE DELARBRE	160 €
TENNIS CLUB	50 €
LES COPAINS D'ABORD	100 €
BASKET CLUB	50 €
LES AMIS DE BEAUREGARD	100 €
LE ANCIENS COMBATTANTS	150 €
CASTELVIVE	50 €
LE PETIT NICE	100 €
ASV	50 €
SOU DES ECOLES LAIQUE	150 €
APPEL DE L'ECOLE PRIVEE	150 €
SAPEURS POMPIERS	150 €
TOTAL	1 436 €

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** le versement des subventions aux associations listées ci-dessus pour l'année 2025
- **DE PRECISER** que les subventions seront imputées à la nature 65748 du budget en cours

Adopté à l'unanimité

TARIF ELECTRICITE LOCATION SALLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs de location de la salle sous la mairie :

	Durée de la location : 1 jour	Durée de la location : 2 jours
RESIDENTS	100 €	200 €

NON RESIDENTS	200 €	400 €
CAUTION	200 €	200 €

Monsieur le Maire propose de rajouter un forfait électricité de 15€ pour toute utilisation du chauffage en période hivernale.

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE

DESIGNATION	BUDGETISE AVANT DM	DIMINUTION	AUGMENTATION	BUDGET APRES DM
Dépenses fonctionnement Compte 673 : titres annulés sur exercices antérieurs	6 500 €		+ 3 100 €	9 600 €
Dépenses fonctionnement Compte 6288 : Autres services extérieurs	8 500 €	- 3 100 €		5 400 €
Dépenses investissement Compte 2157 : Autre matériel et outillage	8 000 €	-	+ 1 500 €	9 500 €
Dépenses investissement Compte 2138 : Autres constructions	10 000 €	- 1 500 €		8 500 €

Adopté à l'unanimité

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame la Conseillère aux décideurs locaux sollicite pour l'exercice 2025, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous.

Pour l'ensemble de ces demandes, Madame la Conseillère aux décideurs locaux a justifié le motif d'irrecouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées. Les listes adressées présentent une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Madame la Conseillère aux décideurs locaux a indiqué la liste des créances éteintes pour l'année 2025.

Les créances s'élèvent globalement à 520.80 € qui se déclinent comme suit :

- 310.80 € pour créance en non-valeur à mandater au compte 6541 (loyer GUEZE ET FILS TRANSPORTS)
- 100 € pour créance en non-valeur à mandater au compte 6541 (TOURTOIS Rachel – location salle 2013)
- 110 € pour créance en non-valeur à mandater au compte 6541 (DUBOIS Cynthia – location salle 2017)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables
- Prend acte de ces créances éteintes pour l'exercice 2024

Adopté à l'unanimité

REGULARISATIONS COMPTABLES

M. le Maire fait savoir que le pôle budget du SGC de Privas a signalé une anomalie au compte 13918 concernant des opérations de reprise au compte de résultats des quotes-parts de subventions versées et comptabilisées sur exercices antérieurs (2010 à 2014).

Ces fiches d'inventaire concerne une balance d'entrée de 4 472 €.

En effet, les subventions d'investissement sont reprises par quote-part au compte de résultat à condition qu'elles soient relatives à des biens amortissables.

Or, la commune n'amortit pas, les communes de moins de 3 500 habitants n'ayant pas l'obligation d'amortir (seules les subventions versées au compte 204xx sont amorties, ce qui est réglementairement obligatoire), en application de l'article L.2321-2-27° du CGCT.

Ces reprises de quotes-parts de subventions avaient généré une recette de fonctionnement par les titres émis au compte 777. S'agissant d'exercices clos, l'opération suivante devra être effectuée par le comptable public afin d'annuler cette anomalie :

Lorsque la quote-part des subventions d'investissement reçues n'a pas été transférée au compte de résultat, la régularisation des comptes de l'entité s'effectue par opération d'ordre non budgétaire :

- débit du compte **13918** « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat » pour 4 472 €
- crédit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 4 472 €

Après en avoir DÉLIBÉRÉ, LE Conseil Municipal

Il y a lieu en conséquence d'autoriser des écritures de régularisation permettant de résorber les discordances constatées.

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
- Vu les documents attestant des diligences mises en œuvre pour résorber les différences constatées

Le Maire propose à l'assemblée :

- d'approuver les écritures de régularisation du comptable sur le budget communal :
 - c/13918 : Reprise quotes-parts de subventions : 4 472 €
 - c/1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 4 472 €

Détail des écritures à régulariser :

n° inventaire	Compte 13918		N° mandat	Année
90000710490031 - TRANSPORT SUBV EQUIPT COMPTE RESULTAT	13918 - autres	559	133	2010
90001673741431 - TRANSPORT SUBV EQUIP CPTE DE RESULTAT	13918 - autres	559	139	2011
90002520032631 - nc	13918 - autres	559	183	2012
90002920272231 - nc	13918 - autres	559	88	2013
90003484094631 - nc	13918 - autres	559	182	2014
90004753322031 - Amortissement	13918 - autres	1677	182	2014
TOTAL =		4472		

Adopté à l'unanimité

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Arnaud DE CAMBIAIRE fait lecture du DICRIM qui va être distribué à l'ensemble de la population.
Il propose qu'en 2026 un exercice soit effectué afin d'utiliser le plan communal de sauvegarde

LOCATION BUREAU MAISON DES ARTISANS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un bail va être établi avec Mr MAHIEU Charles de la société « Mon-Cloud » à compter du 1^{er} juin 2025 pour l'occupation d'un bureau à la maison des artisans (pièce destinée à de l'hébergement informatique).

Il est proposé de fixer le montant mensuel de loyer à 177 €.

Le contrat sera établi à compter du 1^{er} juin 2025 pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement.

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé :

- D'approuver la location du bureau à la maison des artisans à Mr MAHIEU Charles
- D'arrêter le loyer à 177 € par mois
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec Mr MAHIEU Charles

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE BARNUM AU PROFIT DES ASSOCIATIONS AUPRES DE LA REGION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Région met en place un dispositif ouvert à toutes les communes de moins de 2000 habitants afin d'obtenir un barnum au profit des associations de la commune.

Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive de associations locales.

Une demande doit être déposée sur le site de la Région.

Accord des membres du conseil municipal pour déposer une demande auprès de la Région afin d'obtenir un barnum au profit des associations de la commune.

Adopté à l'unanimité

FONDS DE CONCOURS 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de fonds de concours va être faite auprès de la CAPCA :

- Pour l'achat et l'installation de containers semi-enterrés, le Sictomسد doit nous faire parvenir un devis
- La remise en état du WC public à l'aire de jeux suite à un acte de vandalisme du 8 mai 2025
- Travaux de voirie

Après avoir donné tous détails utiles, il est proposé à l'assemblée :

- **D'APPROUVER** l'engagement de ces travaux suivant les devis qui seront joints dès leur réception,
- **DE SOLLICITER** un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

MOTION AMR07 NON AUX VIOLENCES FAITES AUX ELUS

Monsieur le Maire fait lecture de la motion proposée par l'Association des Maires.

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal afin de signer cette motion « non aux violences faites aux élus »

ORGANISATION REPAS DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à un empêchement personnel, il convient de déplacer le repas du village.

Voir avec Ardéjeux leurs disponibilités.

L'installation se fera le matin même du repas du village par l'ensemble du conseil municipal

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de plusieurs informations à communiquer, à savoir :

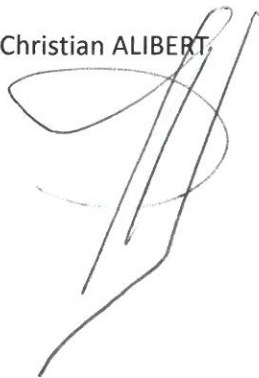
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a des marchés en juin, juillet, août à la boulangerie « la Castelvive »
- Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une formation destinée aux élus concernant la gestion du cimetière est prévue le samedi 14 juin à 9h00 en Mairie
- Ginette MACHISSOT s'est rendue au tirage au sort des jurés d'assises 2025.
Marie-Aurore LAGACHE, Yoan CODORNIU, Alexandre GUEZE et Muriel GRIMAUD ont été tiré au sort pour la commune.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil des événements de l'été sur la commune :
 - Mariage de Basile MATHIEU et Alexandra VONA le samedi 28 juin 2025
 - Mariage de Thomas FLYNN et Claire SOUSTIEL le samedi 28 juin 2025
 - Baptême républicain de Paco CHAPUIS DE CAMBIAIRE le samedi 12 juillet 2025
 - Mariage de Yoann DURAND et Cindy BERTHIER le samedi 23 août 2025

La date du prochain conseil municipal sera fixé ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

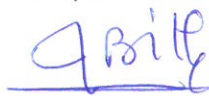
Monsieur le Maire,

Christian ALIBERT

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke extending downwards and to the left.

Madame la secrétaire,

Jacqueline BITH

A handwritten signature in blue ink, featuring a cursive 'J' followed by 'BITH' and a horizontal underline.